

SOCIÉTÉ DES PROFESSEURS
D'HISTOIRE ANCIENNE
DE L'UNIVERSITÉ

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 7 DÉCEMBRE 1991

Présents : C.Auliaro (Poitiers), M.-F.Baslez (ENS, Paris), N.Belayche (Orléans), J.-M.Bertrand (Paris I), F.Bertrand (Nice), D.Bonneau (St-Cloud), M.Brunet (Bordeaux III), J.Carabia (Limoges), R.Carré (Clermont-Ferrand), J.Cels-Saint-Hilaire (Tours), A.Chastagnol (Paris), J.Christien (Paris X), M.Clavel-Lévêque (Besançon), M.Coltelloni-Trannoy (Paris X), J.-N.Corvisier (Montpellier III), J.-M.David (Strasbourg), M.Dondin-Payre (CNRS, Paris IV), M.Drew-Bear (Lyon III), H.Duchene (Dijon), Y.Duval (Paris XII), P.Ellinger (Reims), D.Emmanuel-Rebuffat (Paris X), E.Frezouls (Strasbourg), G.Godron (Montpellier III), C.Grandjean (Lille III), H.Guiraud (Toulouse-Le Mirail), J.Hiernard (Poitiers), M.Jost (Lille III), E.Karabélias (CNRS, Paris II), J.Lancha (Lyon II), B.Lançon (Le Mans), S.Le Bohec (Rouen), B.Legras (Poitiers), M.-Cl.L'Huillier (IUFM, Créteil), R.Lonis (Nancy II), X.Loriot (Paris IV), J.-P.Martin (Paris IV), Cl.Mossé (Paris VIII), Y.Perrin (St-Etienne), F.Prévot (Paris XII Créteil), F.Rebuffat (Paris IV), M.Reddé (Nantes), B.Rémy (Chambéry), D.Roman (Montpellier III), Y.Roman (Lyon II), O.Rouault (Paris, Collège de France), D.Rousset (Caen), F.Ruzé (Paris I), B.Sabattini (ATER, Dijon), E.Scheid (Metz), P.Schmitt-Pantel (Amiens), A.Schnapp-Gourbeillon (Paris VIII St-Denis), B.Sergent (CNRS), A.Stefan (Paris XII Créteil), Y.Thébert (ENS Fontenay-St-Cloud), F.Thélamon (Rouen), A.Tourraix (Le Mans), A.Tranoy (Poitiers), F.Vannier (Orléans), J.-L.Voisin (Dijon).

Excusés : M.-Cl.Amouretti (Aix-en-Provence), J.Andreau (HESS, Paris), P.Arnaud (Bordeaux III), J.Biarne (Le Mans), M.Corbier (CNRS, Paris), J.Desanges (EPHE, Paris), J. et F. Ducat (Nice), N.Duval (Paris IV), J.Dumont (Limoges), R.Etienne (Bordeaux III), A.Fouchard (Grenoble), L.Foucher (St-Jean-d'Angély), N.Gauthier (Tours), Y.Janvier (Orléans), A.Laronde (Paris IV), Y.Le Bohec (Lyon III), P.Leveau (Aix-en-Provence), N.Mietton-Géroutet (Caen), G.Miroux (Tours), M.Molin (Angers), J.Peyras (Nantes), C.Prévotat (Grenoble II), A. et M. Sartre (Tours), P.Villard (Aix-en-Provence), M.Mangin (Besançon).

Nouvelles adhésions : Robert Bedon (M.C. de latin, Limoges), Bernard Legras (M.C., Poitiers).

M.Clavel-Lévêque, Présidente de la Société, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux collègues présents dans la salle Dussane de l'E.N.S. Elle remercie M.-F.Baslez et Madame la Directrice de l'École qui n'a pu se joindre à l'A.G. Elle évoque la journée consacrée à la mémoire de P.-A.Février et excuse l'absence de certains collègues qui ont tenu à se rendre à Aix-en-Provence pour y prendre part. L'année 1991 est d'ailleurs douloureuse pour la Société qui déplore la disparition de plusieurs autres de ses membres.

Le trésorier A.Tourraix présente le bilan financier de l'année écoulée, en faisant remarquer que le nombre des cotisants a chuté (130). Après qu'un compte-rendu écrit ait été distribué aux membres présents, le bilan financier est approuvé à l'unanimité.

Y.Roman fait le point sur la parution des Actes du Congrès de Lyon ("L'idéologie du pouvoir monarchique"), mais nous n'avons aucune nouvelle de ceux du Congrès de Pau. On prévoit d'insérer dans l'Annuaire de la SOPHAU une liste des Congrès comprenant l'état des Actes qui ont été publiés. M.Reddé fait le rapport

sur le Congrès de printemps de Nantes-Angers dont les Actes seront publiés en 1992 dans la série nantaise Enquêtes et Documents. Par un malheureux concours de circonstances, ce Congrès a été peu fréquenté. La Présidente incite les collègues à participer davantage. L'Assemblée est d'avis de maintenir le principe d'un Congrès de printemps qui, en 1992, se tiendra à Clermont-Ferrand. M.Clavel souhaite que ces Congrès comportent à l'avenir une partie corporative plus importante, afin de soutenir les postes demandés dans les Universités puis au Ministère. À une remarque de B.Sabattini (ATER à Dijon) sur les frais élevés occasionnés par la participation à ces Congrès, il est répondu qu'on ne peut prévoir de tarif spécial et que les sections peuvent aider au financement. Renée Carré indique que le Congrès de Clermont aura lieu les 22, 23 et 24 mai sur le thème: "Sanctuaires, oracles et guérisons". Plusieurs excursions sont prévues (Chamalières, le Puy de Dôme, Orcival) et des interventions de M.Dondin-Payre, Mme de La Genière, G.Tate et A.Tranoy.

M.Clavel fait le compte-rendu de l'audience obtenue au Ministère. Elle précise que tous les postes pour 1992 seront publiés globalement, sauf ceux d'ATER, les postes vacants devant l'être sans garantie du maintien de leur statut. Il est à prévoir des déclassements pour les Universités surencadrées en Histoire (Paris I, Paris IV, Besançon, Grenoble, Nice). Il est à remarquer que certaines Universités sont intervenues pour la non-publication de postes (un de rang A pour Grenoble, un de rang B pour Strasbourg). En ce qui concerne les créations, l'enquête menée par le Bureau a donné 19 réponses sur 34. Ce genre d'enquête devra être renouvelé chaque année avant le Congrès de printemps, avec accent mis sur le classement à l'Université. Les ATER sont désormais affectés sur des postes B ou A. Ceux qui n'auront pas fini leur thèse au bout de 3 ans seront prolongés, mais on ne leur devra plus rien après 4 ans. Les moniteurs (1050 postes actuellement) deviennent ATER après 3 ans. Les ATER font acte de candidature aux Centres d'Initiation à l'Enseignement Supérieur régionaux (C.I.E.S.) sans passer par les Universités. Y.Roman précise que deux systèmes coexistent actuellement: le système normal et celui des moniteurs où l'on prend les postes vacants de MC que l'on ne republie pas et on y affecte des ATER. Un long échange de vues s'engage sur la précarisation des enseignants, le sort des ATER, la tendance du Ministère à multiplier les PRAG et ATER sur postes de MC. Est également soulevée la question de la recherche à l'Université, les détachements au CNRS devant être plus nombreux en 1992 que les postes frais. M.Dondin-Payre précise que les détachés sont de plus en plus titularisés au CNRS. M.Clavel pense qu'un système de vases communicants se met en place au détriment des Universités. L'inquiétude de l'Assemblée s'exprime devant le nombre de postes de PRAG échappant aux Conseils Scientifiques et aux Commissions de Spécialistes des Universités. P.Schmitt est toutefois d'avis que le CNRS apporte de l'air à l'Université. M.Clavel précise en outre que les détachements vont être beaucoup plus longs (3 à 5 ans), sur programmes de recherche articulés sur les URA, les partants étant remplacés par des ATER. Elle souhaite qu'en retour des membres du CNRS viennent à l'Université, et craint que les PRAG ne servent à surencadrer et à dissuader les demandes de postes. Il est grave, au total, que l'on dissocie de plus en plus enseignement et recherche.

Un long débat a également lieu ensuite sur les IUFM. M.Clavel indique que les postes seront publiés en IUFM/Université. M.Garden a conseillé de "verrouiller" les IUFM et d'imposer un recrutement de niveau maîtrise et non sur profil. Les crédits de CAPES étant tous versés à l'IUFM, il convient de conclure des conventions permettant de récupérer l'argent. C'est ce qui s'est fait à Poitiers et J.-P.Martin signale qu'à Paris, l'IUFM reverse 50 % des crédits à l'Université, mais J.-M.Bertrand souligne le danger existant dans la capitale où les allocations vont toutes aux Universités périphériques. La rareté de ces allocations pose, au demeurant, problème ainsi que les horaires des IUFM. En réalité, il semble qu'il y ait autant de situations que d'Académies. Le point est ensuite rapidement fait sur la réforme du DEUG, encore débattue au Ministère. Quant au CNRS (21e section), l'Histoire y est scindée en deux Commissions, une d'Histoire

Ancienne et Médiévale (+Archéologie) et une d'Histoire Moderne et Contemporaine, avec deux Commissions de Spécialistes dans chaque Université. Au printemps doivent être mises au point des listes d'aptitude. L'Assemblée souhaite réagir sur cette bipartition.

Renouvellement du Bureau : un tiers du Bureau devant être renouvelé chaque année, sont proposées les candidatures de R.Carré, M.Molin et M.Reddé. Après vote à bulletins secrets, les 3 candidats obtiennent 53 voix chacun sur 57 votants.

Annuaire : J.-L.Voisin précise qu'il sera volumineux et sortira en janvier. Il sera distribué aux sociétaires à jour de cotisation et se vendra 120 F franco. Il comprendra une liste des Actes de nos Congrès de printemps.

Pour finir, l'Assemblée vote à l'unanimité les trois motions suivantes :

"La Société des Professeurs d'Histoire Ancienne de l'Université, en son Assemblée Générale annuelle tenue le 7 décembre 1991 à Paris, dans les locaux de l'École Normale Supérieure de la rue d'Ulm, a voté à l'unanimité les motions suivantes :

1°) Elle souhaite vivement que soit maintenu à l'Université de Grenoble II et pourvu le poste de Professeur d'Histoire romaine vacant depuis plusieurs années, afin que l'équilibre entre Histoire grecque et Histoire romaine respecté partout ailleurs le soit aussi dans cette Université;

2°) Elle s'élève contre la politique de déclassement par les services du Ministère des postes vacants d'Histoire Ancienne et leur affectation à des ATER nommés par des instances échappant aux Commissions de Spécialistes des Universités comme au CNU;

3°) Elle déplore la partition de l'ancien Conseil National des Universités en deux Commissions d'Histoire Ancienne et Médiévale et d'Histoire Moderne et Contemporaine et la constitution dans les Universités des Commissions de Spécialistes correspondantes, qui portent atteinte à l'unité fondamentale et nécessaire de la discipline historique."

Une motion présentée par B.Sergent pour information ne suscite pas de vote de l'Assemblée.

La séance est levée à 12 h et suivie d'un "pot" amical.

le secrétaire
Jean Hiernard

copie de la lettre adressée au nom du bureau par M.Clavel à Madame Francine DEMICHEL, Direction des Enseignements Supérieurs.

Le 7 janvier 1992

Le bureau de la Société des Professeurs d'Histoire Ancienne de l'Université, n'ayant été consulté à aucun moment dans l'élaboration des projets d'arrêté portant réforme du D.E.U.G. S.H.S., s'indigne de la logique dont relève le D.E.U.G. Histoire et le D.E.U.G. Histoire-Géographie.

Loin de présenter une protestation corporative, il tient à attirer l'attention sur la manipulation de la mémoire que représente la disparition

programmée d'une période essentielle pour comprendre aussi bien les bases des identités nationales en Occident comme au Proche-Orient, que les modalités de constitution d'un premier grand espace européen.

Enfin comment comprendre que dans le pays qui a apporté au monde la conception même de la longue durée, on ampute aujourd'hui l'Histoire, qui ne saurait être ainsi déstructurée sans que soit entamée gravement sa fonction épistémologique, ceci dans un projet de formation qui affirme vouloir réconcilier "solidarité démocratique et modernité qualifiante" ?

La période qui a vu la longue création de la démocratie, le triomphe de l'impérialisme de Rome et la création du premier empire "mondial", la naissance du droit et des grandes religions de l'humanité n'aurait-elle plus sa place dans la formation des étudiants qui sont aussi de jeunes citoyens ? D'autant qu'on connaît bien les besoins sociaux qui s'expriment partout pour l'Antiquité, sans parler de l'intérêt pour notre Patrimoine et notre environnement culturel, si sensible dans nos régions et nos villes.

Tout cela risque de devenir bien difficile à soutenir sans référence réfléchie à l'Antiquité.

En conséquence nous vous demandons instamment et solennellement de tout mettre en oeuvre pour que l'histoire de l'Antiquité retrouve sa place convenable en seconde année aux côtés des autres périodes de l'Histoire qui, au demeurant, ne sauraient être privées d'un enseignement méthodologique spécifique.

La tradition et la place de notre pays sur le plan international doivent être conservées aux yeux des historiens à part entière que nous sommes.

signé : Monique CLAVEL-LÉVÊQUE, Professeur à l'Université de Besançon, Présidente de la S.O.P.H.A.U.

POSTES 1993-1994

Étant donné l'état d'expectative où nous sommes encore plongés au sujet des postes de 1992-1993, il apparaît prématuré de lancer l'enquête prévue lors de l'A.G. de décembre. La question sera reprise à la réunion de mars du bureau et surtout lors du prochain Congrès de printemps.

RAPPEL DU TRÉSORIER

La cotisation (100 ₣) demandée lors de l'A.G. de décembre vaut pour l'année civile à venir et conditionne le service de l'Annuaire. Les collègues qui ne seraient pas à jour de cotisation doivent s'en acquitter d'urgence auprès d'Alexandre TOURRAIX, 268 rue de Charenton, 75012 PARIS, par chèques libellés à l'ordre de : Sté Prof.d'Hist.Ancienne de l'Univ., C.C.P. 1807-52A PARIS.